

L'ajournement

[Traduction]

LES TRAVAUX PUBLICS—LA MISE EN VALEUR DES
TERRAINS DU CANAL WELLAND/DEMANDE DE
RÉUNIONS PUBLIQUES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, Travaux public Canada et l'Agence de développement du canal Welland ont présenté leur rapport définitif intitulé: «*The Old Welland Canal—A Land Use/Marketing Review*», à une conférence de presse le 18 avril 1989. Le 21 avril, j'ai demandé au ministre s'il avait lu ce rapport. Je l'ai lu et je suis arrivé à certaines conclusions. Je citerai également assez longuement un urbaniste de Welland plein de talent et qui voit loin du nom de Stan Neathery.

Ma position sur ce document, en fait sur ce qu'il faut faire des canaux Welland eux-mêmes, est sans équivoque. A mon avis, ces terrains devraient appartenir aux Canadiens et il ne faudrait pas en vendre un pouce carré. Il pourrait peut-être y avoir des bails à long terme, mais il ne faudrait pas en vendre un pouce carré. Selon moi, les membres de l'agence actuelle sont, pour la majorité, en faveur de la mise en valeur et de la privatisation, et pour la plupart des hommes et des femmes de cette agence, je pense, le dollar tout puissant compte plus que les besoins et les désirs des habitants de ma circonscription.

• (1810)

En ce qui concerne les recommandations, le rapport préconise la mise en valeur de 175 acres de terrains publics qui sont divisés en 13 secteurs d'aménagement situés des deux côtés des parties centrale et nord du vieux canal. Ces terrains sont maintenant un espace ouvert et certains d'entre eux sont déjà aménagés en parcs.

Je suis d'accord avec certaines des recommandations. Les possibilités offertes comprennent un terrain de camping, un terrain de golf et un vieil immeuble que l'on transforme en restaurant. Je n'y vois pas d'inconvénient. Cependant, je veux que tous les députés sachent que je suis résolument opposé à la construction d'un hôtel, de 135 maisons individuelles de prestige et de 40 maisons en rangée en copropriété. Certains de ces projets s'étendent de la desserte routière jusqu'au bord du canal et d'autres vont de la desserte routière jusqu'à la chaussée de retenue afin de donner aux terrains la profondeur minimale exigée par les arrêtés municipaux réglementant le zonage.

On propose quelque 63 500 pieds carrés d'espace commercial de détail pour de petits magasins le long du vieux canal, au centre-ville, immédiatement au nord du pont de la rue Principale. Je m'y oppose. A mon avis, nous

pourrions utiliser les magasins qui existent déjà, les moderniser et laisser les commerçants actuels profiter de tout aménagement.

Les terrains qu'on propose de vendre pour les aménager représentent une bonne partie des terrains appartenant à l'État situés le long du vieux canal, au nord de l'avenue Broadway. On propose que l'État conserve les terrains plus petits qui restent le long du canal et de l'île Merritt.

Le rapport insiste sur le fait que le public continuera d'avoir accès à ces lieux parce que le réseau actuel de sentiers pour piétons et cyclistes sera maintenu sur toute la longueur du canal là où il existe déjà et que le maintien de l'accès à ces lieux par le public est considéré comme essentiel. Cependant, dans les plans des aires d'opportunités présentés dans d'autres parties du rapport, on peut voir que les terrains privés sont jusqu'au sommet de la rive du canal et, dans ces cas, il est difficile de comprendre comment cet objectif sera atteint.

Par exemple, dans l'aire d'opportunités E-3, on voit que les terrains situés entre la rue Chippawa et le canal, au sud de la route de Thorold et en face de l'école secondaire Notre-Dame, seront divisés en 25 terrains pour maisons unifamiliales et en 40 terrains pour maisons de ville. Sur le plan de cette aire, que j'ai étudié très attentivement, on voit que les limites de l'espace réservé à la vente et à la construction domiciliaire passent à environ 13 pieds du bord de l'eau. Cependant, la distance horizontale moyenne entre le sommet de la rive du canal et le bord de l'eau est de 30 pieds là où la pente est abrupte. Par conséquent, il est difficile de comprendre comment les auteurs peuvent prétendre que l'accès du public est maintenu sur une profondeur minimum de 33 pieds.

De plus, pour maintenir une zone d'accès public de 33 pieds de largeur dans l'aire d'opportunités E-3, il faudrait utiliser la moitié du terrain prévu pour la vente et la construction. Le rapport évalue le coût total de l'aménagement de toutes les aires d'opportunités à environ 36,2 millions de dollars, soit 35,2 millions pour la construction et 1 million pour les services. De plus, une partie du rapport prévoit que l'aménagement des terrains du canal engendrerait des dépenses directes et indirectes de 115,9 millions de dollars et créerait 2 680 emplois, dont 1 456 emplois directs. Cependant, dans un autre chapitre, plus loin, on lit que les dépenses totales, tant directes qu'indirectes s'élèveraient à 81,6 millions et créeraient seulement 1 882 nouveaux emplois directs et indirects. Il y a des contradictions importantes qui devraient être expliquées.